



## VERSAILLES

301, avenue des Bouleaux 78190 TRAPPES

[78@sgen.cfdt.fr](mailto:78@sgen.cfdt.fr)

Le 10/11/2017,

Objet : Transfert missions d'entretien,

Restauration des collèges

Au Conseil départemental du 78,

A Me Dumoulin

Copie à M le directeur des services académiques du 78

Messieurs,

Le Sgen-CFDT a été saisi des difficultés rencontrées par les personnels administratifs des collèges du département des Yvelines suite à la décision du Conseil Départemental de transférer les missions d'entretien et de restauration scolaire à une société d'économie mixte.

Le Sgen-CFDT s'interroge sur la pertinence d'une telle décision, sur ses motivations et s'inquiète au premier chef du devenir des agents ainsi que de l'exercice des missions qui leur incombent : gestion de la demi-pension, de l'emploi du temps des agent.e.s de manière à assurer un bon fonctionnement des collèges. De plus, le Sgen-CFDT se demande quel sort sera réservé aux familles en difficulté dans l'accès à la demi-pension.

En outre, la méthode suivie par le Conseil Départemental reste également problématique. L'information sur cette décision du conseil départemental ne semble pas avoir été donnée de la même manière aux agent.e.s et aux personnels administratifs, remettant en cause la relation de confiance nécessaire à la mise en œuvre de leurs missions.

Les personnels administratifs n'ont en aucun cas été consultés à ce sujet et n'ont rien caché aux agent.e.s d'une décision qui les affecte également.

Le Sgen-CFDT demande à ce qu'une réelle concertation soit établie permettant à chacun.e de mesurer les enjeux de ce choix du conseil départemental, tant en ce qui concerne la qualité du service rendu aux élèves et à leurs familles, que pour ce qui concerne les conditions d'emploi des personnels qui réalisent ces missions.

La qualité du service public d'éducation dépend aussi des conditions d'emploi de ses personnels et la multiplication du type d'employeurs ne peut que compliquer les situations.

Nous vous remercions pour les réponses précises que vous pourrez nous apporter et vous prions de croire en notre dévouement pour le service public d'éducation.

Sylvie Hopkins représentante au comité technique spécial départemental du 78

Sylvie Coquille et Sandrine Grié secrétaire adjointe et générale du Sgen-CFDT de l'académie de Versailles